

CHRONIQUE DU MOIS D E M A I 1 9 5 2

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 7 mai 1952. sous la présidence de S. E. Salah Eddine Baccouche, Premier Ministre de Tunisie.

Après avoir examiné les affaires financières diverses. le Conseil a entendu un exposé de M. le Directeur des Finances sur les conditions dans lesquelles se présente l'équilibre du budget en cours.

Le Conseil a demandé à M. le Directeur des Travaux Publics de lui fournir des renseignements complémentaires sur la question de la révision du statut général de 1938 pour le personnel ouvrier permanent de l'Etat et des Services Publics. cette question devant être reprise à la prochaine séance du Conseil.

— Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 21 mai 1952. sous la présidence de S. E. Salah Eddine Baccouche, Premier Ministre de Tunisie.

Il a procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour : affaires financières, constitution d'une Société d'Economie Mixte pour l'exploitation des forces hydro-électriques de Tunisie, examen de la révision du statut général de 1938 du personnel ouvrier permanent de l'Etat, des Etablissements Publics et des Services concédés.

LA VIE ÉCONOMIQUE

PRIX DE LA FARINE ET DU PAIN

Un arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 16 mai 1952. publié au J. O. T. de la même date, fixe le prix de la farine et du pain.

A compter du 1^{er} juin 1952. le prix de vente du quintal de farine panifiable de consommation courante au taux légal d'extraction, net, nu, rendu boulangerie ou magasin, dans le périmètre communal de Tunis. est fixé à 5.560 francs. taxe sur les transactions comprise.

Le prix de base du pain est celui de Tunis. Il est fixé comme suit à compter du 1^{er} juin 1952 :

1° Pain vendu au poids

Pain de consommation courante, rond ou joco, d'un poids de un kilogramme : 55 fr. le kilo.

2° Pain vendu à la pièce

Pain roulé, dit « Matraque », d'un poids de 750 grammes : 50 fr. la pièce.

Pain dit de « fantaisie », rond ou long, d'un poids de 300 grammes : 26 fr. la pièce.

LA VIE FINANCIÈRE

En matière budgétaire, la Direction des Finances a procédé, au cours du mois de mai, à la répartition, au profit des diverses administrations du Protectorat, des crédits provisoires résultant des dispositions du décret beylical du 1^{er} avril 1952 reconduisant, sous forme de 6/12^{èmes}, le budget de l'exercice 1951-1952.

* * *

Dans le domaine du crédit, divers secteurs ont requis l'attention de la Direction des Finances :

— L'émission, entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai 1952, d'un emprunt de consolidation des bons d'équipement tunisiens émis au cours des quatre premières tranches, a été autorisée par un arrêté du Directeur des Finances en date du 28 février 1952.

Les nouveaux titres ainsi créés, de 10.000 francs de valeur nominale, ont été mis au pair. Leur intérêt est de 6 %, payable annuellement le 1^{er} avril. Ils sont amortissables dans un délai de 20 ans par tirage au sort annuel, suivant une annuité constante. Le taux de remboursement en a été fixé à 114 % de la valeur nominale. Ils jouissent enfin de tous les avantages, particulièrement des exonérations fiscales, qui étaient attachés aux bons d'équipement eux-mêmes.

Cet emprunt a permis de consolider une masse de 1.046 millions de francs de bons d'équipement des quatre tranches intéressées et a procuré au Trésor plus de 150 millions de francs nouveaux, souscrits en espèces, soit par les Compagnies d'Assurances, soit par divers établissements publics auxquels ledit emprunt de consolidation était exclusivement réservé.

— Les attributions de la garantie de l'Etat pour les prêts à la construction ont vu débiter leur mise en œuvre. On rappelle à cet égard que l'arrêté du Directeur des Finances du 27 avril 1951, qui a instauré ce mode de garantie, met en jeu une triple procédure comportant :

1° l'octroi, par « le Fonds d'Aide à la Construction d'immeubles d'habitation », d'une décision provisoire fixant le montant maximum de la garantie que l'Etat est disposé à accorder à l'emprunteur ayant déjà trouvé une banque dite « primaire » qui consente à lui faire l'avance des fonds nécessaires à la construction;

2° l'étude par le « Crédit Foncier de France » du montant et des

modalités des prêts à long terme qu'il peut consentir pour consolider l'avance de la banque primaire;

3° la délivrance d'une lettre de garantie définitive, signée du Directeur des Finances, comprenant les modalités d'octroi retenues.

C'est dans cet esprit qu'une première réunion du Comité technique du « Fonds d'Aide à la Construction d'Immeubles d'Habitation » s'est tenue le 28 avril dernier et a émis un avis favorable à l'octroi d'une lettre de garantie provisoire au profit de 43 constructeurs totalisant un montant de crédit de 70.303.000 francs.

— Dans un but d'élargissement du crédit, la Direction des Finances s'est préoccupée de l'augmentation du plafond des prêts destinés à la reconstitution du vignoble phylloxéré. En effet, jusqu'à présent, les plafonds de ces prêts étaient demeurés fixés par hectare à :

- 100.000 frs pour les replantations inférieures à 20 hectares
- 80.000 frs pour la partie du vignoble comprise entre 20 et 50 hectares.
- 60.000 frs pour la partie du vignoble comprise entre 50 et 100 hectares.

Les frais de création de vignobles ayant augmenté depuis 1948, particulièrement dans le cas des petites exploitations, un décret du 15 mai 1952 a, pour en tenir compte, relevé à 150.000 frs par hectare le plafond des prêts qui peuvent être consentis pour une exploitation inférieure à 10 ha., les autres plafonds restant inchangés.

— L'Etat tunisien a, d'autre part, accordé sa garantie, par arrêté du 19 mai 1952, à un emprunt à moyen terme d'un montant de 400 millions souscrit par la Cie des Tramways de Tunis auprès des banques locales.

— En vue de faciliter les placements des valeurs tunisiennes, le décret du 17 avril 1952 modifiant celui du 15 août 1946, a accordé aux compagnies d'assurances exerçant dans la Régence, la faculté de représenter leurs réserves techniques, jusqu'à concurrence de 100 %, en valeurs de l'Etat tunisien ou garanties par lui.

* * *

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, l'achat des orges de la récolte en cours s'est poursuivi et se poursuit encore activement dans le Sud et le Centre de la Régence, bien que dans cette dernière région la récolte soit loin de répondre aux espérances. Dans le Nord, les achats d'orges ont également débuté, mais ils sont ralentis par la période de Ramadan.

En ce qui concerne les blés, les dispositions sont prises pour satisfaire toutes les demandes.

Dans cet ordre d'idées, le nombre des centres provisoires ouverts en supplément pour la campagne en cours, s'élève à 21. Des dispositions analogues à celles de 1949 ont été prises pour accélérer les opérations de réception et de paiement des apports : concours des gares et des banques, renforcement des effectifs dans les bureaux de paiement, location de nouveaux magasins, etc.

Les premières quantités de céréales reçues paraissent être de bonne qualité quant au poids, mais elles ont souffert des dernières pluies.

Compte tenu des prémices favorables dans l'ensemble du territoire, des instructions très précises ont été données aux Caïds en vue du recouvrement des prêts de semences et des autres prêts consentis par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, afin de profiter de la récolte pour réduire, dans toute la mesure du possible, l'endettement des agriculteurs.

* * *

L'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a maintenu, au cours du mois de mai, sa reprise d'activité amorcée le mois précédent. Le montant des échanges a atteint le chiffre de 17 millions de francs.

Dans l'ensemble, la tendance est restée soutenue; les valeurs industrielles et les valeurs des sociétés concessionnaires notamment, se sont bien tenues.

En exécution des dispositions de l'arrêté du Directeur des Finances du 27 mai 1952, le marché officiel de l'or a été ouvert à Tunis, sous l'autorité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières, le 27 mai 1952. Ce marché se tiendra deux fois par semaine, les mardi et vendredi, à 10 heures, au Palais Consulaire. Le public y est admis librement.

Les deux premières séances ont surtout permis aux intermédiaires de se familiariser avec le fonctionnement de ce nouveau marché appelé, espère-t-on, à un brillant avenir. Les ordres apportés par les intermédiaires n'ont été que peu nombreux et les offres dominent jusqu'à présent.

* * *

Dans le domaine économique et social, la Direction des Finances a également participé à l'élaboration de diverses mesures :

— Pour maintenir le marché de l'huile, elle a, en liaison avec le Ministère du Commerce, procédé à l'étude et à l'élaboration d'un texte (arrêté du 9 mai 1952) modifiant les mesures antérieures tendant au soutien de ce marché.

— En vue de développer la culture du riz en Tunisie, elle a préparé, en accord avec le Ministère de l'Agriculture, un projet de texte accordant des avantages fiscaux, qui se trouve actuellement en instance de publication.

— Elle a participé à la préparation de l'arrêté du 16 mai 1952 portant relèvement du prix du pain, par suite de la suppression des subventions précédemment inscrites au budget, ainsi que du décret du 15 mai 1952 modifiant celui du 18 octobre 1951 augmentant, en contre-partie, de 14 frs à 22 frs par demi-journée de travail, l'indemnité accordée aux travailleurs de Tunis et de la banlieue.

— Enfin, elle suit diverses études en cours, en liaison avec les différentes administrations du Protectorat, relatives notamment :

— à la refonte du statut du personnel ouvrier de l'Etat et des Etablissements publics, des Communes et des Services Concédés;

- à la création d'un Office d'irrigation de la vallée de la Basse Medjerdah;
- à la création d'une Société d'économie mixte pour l'utilisation des forces hydro-électriques des barrages en cours de construction;
- et à l'élaboration du nouveau plan d'équipement de la Régence.

LA VIE SOCIALE

Le Conseil des Ministres s'est préoccupé, dans sa séance du 7 mai 1952, des répercussions de la suppression de la subvention au pain sur les salariés urbains de condition modeste.

Il a en effet décidé de porter, à compter du 1^{er} juin 1952, de 14 frs à 22 frs l'indemnité allouée en sus du salaire par demi-journée de travail (décret du 15-5-1952, publié au J. O. T. du 20-5-1952).

Dans le même esprit, les allocations aux travailleurs des chantiers d'assistance seront portées de 210 à 230 francs par jour.

Un décret beylical du 15 mai 1952 (J. O. T. du 20 mai 1952) revalorise les retraites des ouvriers de l'Etat en portant de 1.600 % à 2.000 % le taux de l'indemnité provisionnelle qui leur est servie.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Nullement soumises aux influences des événements politiques, les activités intellectuelles de la Régence se sont sereinement poursuivies le mois dernier, abondantes même pour la saison.

* * *

Le Professeur Hodgson, spécialiste américain de l'arboriculture, a tiré à l'Alliance Française les conclusions d'un séjour de quelques semaines en Tunisie.

Le Professeur Lantuejoul, notabilité du XV^e Congrès des Gynécologues et Obstétriciens de langue française, a également choisi l'Alliance Française pour traiter, en manière de synthèse des travaux précédents, de l'« Evolution de l'Obstétrique et de l'Obstétrique actuelle ».

Sous les auspices de la Fédération des Associations d'Ingénieurs, M. Escande a parlé des « Grands Ouvrages Hydrauliques », tandis qu'au cours d'une autre séance, M. de Montmarin considérait « L'Avenir des Barrages en Tunisie ».

M. Pierre Rondot, directeur d'études au Centre des Hautes Etudes d'Administration musulmane, a disserté sur le Liban.

Après 21 ans passés en Nouvelle-Guinée, le R. P. Dupeyrat a fait deux conférences également appréciées, et illustrées de films de haute qualité, sur les Papous.

Pour le cent cinquantième de la naissance de Victor Hugo, il appartenait à M. Henri Maillat, professeur agrégé de lettres au Lycée Carnot, d'évoquer la figure de l'auteur de la « Légende des Siècles », en tant que « poète ». Ce qu'il fit au Théâtre Municipal, devant une brillante et nombreuse assistance.

La dernière conférence de la saison de l'Essor a été celle de M. Ryvel sur « Le Bestiaire du Ghetto ».

A l'Ecole de l'Alliance Israélite, enfin, un commentateur qualifié a parlé des « Rites alimentaires religieux et de l'hygiène ».

* * *

Au Théâtre, il convient de signaler avant tout trois représentations d'Hernani, de Victor Hugo, avec le concours d'André Falcon et de Louise Conte, l'un et l'autre sociétaires de la Comédie Française.

Les Galas Karsenty, mettant les bouchées doubles après une défection qui avait été sévèrement commentée, ont donné coup sur coup « Le Complexe de Philemon », de J.-B. Luc, avec Henri Guisol, et « Bobosse », d'André Roussin, avec François Périer.

Le 31 mai au soir, une brillante série de manifestations a débuté au Théâtre Municipal, avec la représentation de « La Parisienne », de Henri Becque, et du « Caprice », de Musset, avec Vera Korène et Louise Conte. Cette série devait se poursuivre les 1^{er} et 2 juin, aux théâtres antiques de Carthage et de Dougga, avec l'« Iphigénie » de Racine, interprétée notamment par Vera Korène, Louise Conte et Robert Vidalin, tous de la Comédie Française.

L'Essor a dû, pour des raisons techniques et de personnel, renoncer à jouer dès cette saison le « Tchijick », de Robert Hue. Mais ce n'est que partie remise, et dès le début de l'hiver, il sera possible d'applaudir cette œuvre inédite d'un artiste tunisois, dans des décors conçus par les élèves des Beaux-Arts de Tunis, et avec des interprètes locaux dont l'audace et le courage, en l'occurrence, égalent le très réel talent.

Cette même troupe de l'Essor vient de participer à Nice à un concours international de Théâtres d'Amateurs. Elle a présenté — et nous ne doutons pas de son succès — le « Carosse du St Sacrement », de Mérimée.

Il serait injuste, au moment où l'on parle de théâtre, de laisser dans l'ombre le séjour à Tunis de Jean Marchat, lequel vient de rentrer, après une éclipse, dans le giron du « Français ». Ce grand artiste, aux côtés de son camarade Jacques Toulza et de toute l'équipe dramatique de Radio-Tunis, a donné notamment une interprétation saisissante du « Napoléon Unique », de Paul Reynal.

* * *

Les concerts municipaux se sont terminés avec le mois de mai. Ils ont permis d'entendre, sous la baguette experte du maître Jean Clergue, le pianiste Samson François, le pianiste espagnol Roger Machado, enfin le violoniste Devy Erlih. Entre temps, M. Louis Gava dirigeant l'ensemble, le public mélomane tunisois avait eu la fortune d'entendre, après qu'il eut été longtemps question de cette exécution, la « Croisade des Enfants », de Gabriel Pierné. Participaient à cette manifestation de grand art musical, Mmes Odette Turba-Rabier, de l'Opéra, Martha Angelici, de l'Opéra-Comique,

MM. Joseph Peyron, de l'Opéra-Comique et Bernard Cotteret, des Concerts Padeloup, quelques artistes locales appréciées et des chœurs dirigés avec autorité par Emmanuel Scerri.

La pianiste italienne Ornella Santoliquido a donné un récital couronné de succès.

Signalons encore, à l'église de La Marsa, la première audition de la messe écrite par René Jannone, de la Radiodiffusion française, avec la participation d'artistes tunisois et des chœurs locaux.

* * *

Mai a vu mourir le Salon Tunisien comme avril l'avait vu naître. On peut écrire sans crainte d'erreur que ce fut l'un des plus réussis que nous ayons connus. Aussi bien les commissions d'achat n'ont-elles eu que l'embarras du choix lorsqu'il s'est agi d'accomplir leur office traditionnel.

Celle de l'Etat a acquis des œuvres de Le Mare, de Boucherle, de Bismouth, de Farion, de Marcelle Nadal, de Benoiton, de Saada, de Gorgi, de Bocchieri et de Farhat.

Celle de la Municipalité a porté son choix sur des toiles ou aquarelles de Arnaud, de Casalonga, de Belmon, de Yahia, de Bellagha et de Turki Hédi.

Offert par deux mécènes dont on n'ignore le nom que parce qu'ils tiennent à l'anonymat (mais qui s'y trompe ?), le prix Alexandre Roubtsoff a été décerné à M. Pierre Berjole, peintre éminemment probe et directeur compétent de notre Ecole des Beaux-Arts.

Quant au « Prix du Salon », il n'a pu être attribué, tant les délibérations du jury se sont avérées laborieuses, lorsqu'il s'est agi de désigner sans hésitation la meilleure œuvre exposée.

Pour ce qui est des expositions particulières, on note celles de Paraire et de Lellouche à « Peinture 41 », celle de Farion, toujours aussi sensible, à la Galerie d'Art de la rue de Provence, et, à Bizerte, celle des peintures de Claude Brignone.

La Commission du 1 % a attribué les travaux du Pavillon Tunisien à la Cité Universitaire de Paris à MM. Boucherle et Ben Abdallah.

Au Centre d'Arts Tunisiens de Nabeul, s'est tenue une fort intéressante exposition de réalisations locales, au cours de laquelle ont été distribués les diplômes du meilleur artisan tunisien et du meilleur ouvrier de la France d'Outremer.

* * *

Dans le domaine littéraire, M. Yves Sorin, au Cercle littéraire de l'Alliance française, a fait une causerie intitulée « Faire comme tout le monde et n'être comme personne ».

Notre ancien concitoyen Pierre Hubac, qui fit jadis des chroniques suivies dans un quotidien tunisois, a publié il y a quelques jours à Paris un livre sur « Carthage ».

A Bruxelles, vient de paraître une revue intitulée « Islam-Occi-

dent », préfacée par M^e Tahar Essafi, dont on connaît à Tunis la vaste érudition.

* * *

M. Paye, directeur de l'Instruction Publique, a bien voulu honorer de sa présence le cinquantenaire des Anciens Elèves du Collège Alaoui.

Au Foyer du Théâtre Municipal, lors de récentes représentations, une exposiiton documentaire, à l'occasion du cent cinquantenaire naissance de Victor Hugo, a été organisée par les soins conjugués de la Direction de l'Instruction Publique, de M. Rousset de Pina, conservateur de la Bibliothèque du Souk-el-Attarine et de la Municipalité de Tunis.

Après le Congrès d'Obstétrique, Tunis a vu se dérouler, les trois derniers jours du mois de mai, les « Journées de Pneumo-Phtisiologie », présidées par S. E. le Ministre de la Santé Publique.

Au Colisée, une cérémonie a marqué la commémoration de la bataille du Ghetto de Varsovie en 1943. M^e René Cohen Hadria en a retracé la douloureuse épopée, tandis que des poèmes de circonstance étaient dits par Mlle Cohen-Tanugi et M. Claude Benady.

A Nice, on signale une exposition Ode Rubens et Edouard Benmussa, exposition qui, l'an dernier, avait obtenu à Tunis un succès légitime.